

A retourner au plus tard
le 30 juin 2022

**DISPOSITIF ARGENT DE POCHE
ANNÉE 2022**

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) F M

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

 Domicile : N° portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse :

 Domicile : N° portable :

 Travail :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse :

 Domicile : N° portable :

 Travail :

Situation (cochez)

Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon filss'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation au dispositif « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur, autorise ma fille – mon fils :

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

A participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en chèque.

Je certifie que ma fille – mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions du dispositif « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils

Je refuse les prises de vue de ma fille – mon fils

Fait à :, le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2022

CONTRAT DE PARTICIPATION

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.
Lisez attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

↳ L'activité du dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée de 3h avec une pause de 20 min :

Dates	horaires	Types	Nombre de jeunes maxi	Choix
JUILLET 2022				
Mardi 26 Juillet	9h-12h	Intervention résidence Massiou (désherbage / nettoyage)	4	
Mercredi 27 Juillet	9h-12h	Lessivage murs toilettes école	4	
Jeudi 28 Juillet	9h-12h	Lessivage du mobilier urbain de la commune	4	
Vendredi 29 Juillet	9h-12h	Désherbage massifs de la commune	4	
Indiquez vos préférences de 1 à 5				
AOÛT 2022				
Lundi 22 Août	9h-12h	Rangement bibliothèque école	4	
Mardi 23 Août	9h-12h	Nettoyage du centre d'animation socioculturelle	4	
Mercredi 24 Août	9h-12h	Nettoyage du centre d'animation socioculturelle	4	
Jeudi 25 Août	9h-12h	Intervention au Dojo, retournement des Tapis.	5	
Vendredi 27 Août	9h-12h	Désherbage cimetière	4	
Indiquez vos préférences de 1 à 5				

Les missions seront attribuées en tenant compte des préférences de chacun dans la limite des effectifs prévus

Concernant la ponctualité

↳ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.

↳ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

↳ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai.

↳ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur. La consommation de cigarette peut être autorisée uniquement sur la pause de 20 min.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

↳ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;

↳ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;

↳ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;

↳ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;

↳ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;

↳ Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

↳ Je m'engage à ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

↳ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;

↳ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

↳ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Elle est fixée à 15 € par mission. A la fin de chaque période de missions, cette indemnité sera réglée par chèque accompagnée d'une attestation en échange d'un reçu.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Saint-Rogatien, en deux exemplaires, le.....
(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

Le représentant de la collectivité

Le coordonnateur Enfance-Jeunesse



UN COUP DE POUCE POUR DÉCOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires de printemps, d'été et d'automne 2022. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces-verts, services techniques, écoles, etc... pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Conditions

- Les jeunes doivent avoir entre 16 et 18 ans.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.
- La priorité est donnée aux jeunes de la commune de Saint-Rogatien

Démarches

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la commune et à retourner dans les meilleurs délais, par mail : cgaland@saint-roгатien.fr L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.

Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, contactez GALAND Cédric par mail cgaland@saint-roгатien.fr ou par téléphone au 06 72 21 69 00